



Plainte contre mon ex conjoint pour viol

Par Mikangel

Bonsoir

J ai déposé plainte au mois de septembre dernier contre mon ex conjoint pour viol et harcèlement
Je ne sais toujours pas si il a été entendu par la gendarmerie
J ai reçu un appel téléphonique d'un adjudant de la gendarmerie pour m'informer
que le procureur de la république demande à ce que je sois vu par une psychologue judiciaire
Pouvez-vous svp me dire pourquoi et quel est le but ??
Je vous remercie d'avance pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le but c'est de compléter le dossier d'enquête.
Le psychologue vous expliquera en détail.
La bonne nouvelle c'est que la plainte est prise en considération et n'est donc pas classée sans suite.

Avez-vous divorcé depuis ?
Avez-vous demandé une aide au 3919 ? c'est anonyme, gratuit et peut vous aider précisément dans un contexte de violence conjugale.

Par Mikangel

Bonsoir
Nous n'étions pas marié
Nous sommes resté ensemble 4 ans et c est malheureusement le père de ma fille
Il a été visé par 2 enquêtes sociale pour ses 2 premiers enfants qui on fait une lettre au juge afin de verbaliser les
problématiques avec leurs père et on était placé chez leurs mère depuis septembre
Merci de votre réponse

Par yapasdequoi

Avez-vous un avocat ?
Avez-vous saisi le JAF pour statuer concernant votre fille ?

Je vous recommande vraiment de contacter le 3919, vous leur expliquerez tout le contexte et ils vous aiguilleront.
Ici avec les infos au compte goutte ça na va pas beaucoup vous aider.

Par Mikangel

J'ai une avocate et je suis en cours pour saisir le JAF. J'ai réalisé un signalement concernant le père de ma fille.
Sous conseils j'ai pris rdv avec l'AMAV.
J ai demandé l aide juridictionnelle dans l attente de la reponse
Mon avocate ne répond pas à mes mails je suis dans le flou car ma fille a besoin d un suivit psychologique pour
verbalisé son mal être et son père refuse toute les actions que je puisse mettre en place pour le bien être de ma fille

Par yapasdequoi

Gardez bien toutes les preuves de ces refus du père de soins pour sa fille.

Sinon sans connaître tout le contexte, c'est délicat de vous orienter.